

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'AXE
RABAT – CASABLANCA

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°01/DRC/2010

Date de l'avis : **8 mars 2010**

Secteur : Eau potable et Assainissement

Appel d'offres n° : **01/DRC/2010**

1. L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) a sollicité un prêt de la Banque Africaine de Développement pour financer les coûts du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable de l'axe Rabat – Casablanca. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre *du renouvellement de deux tronçons des conduites BR1 et BR2 (au niveau de la Gazelle et Oued Hassar) de l'adduction Bouregreg assurant l'alimentation de la zone côtière Rabat à Casablanca à partir du barrage Sidi Mohamed Ben Abdallah (SMBA)*.
2. L'Office National de l'Eau Potable (ONEP), Etablissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sous tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, invite par le présent appel d'offres, les soumissionnaires éligibles à présenter leurs offres sous pli fermé pour la réalisation des travaux de fourniture, transport et pose des conduites d'eau potable de diamètre nominal 1 300 mm, 1 400 mm et 1 500 mm et des divers équipements pour le renouvellement des deux tronçons de conduites BR1 et BR2 au niveau de la Gazelle et Oued Hassar sur une longueur totale d'environ 4 000 ml.

Le délai d'exécution est de **sept mois et 15 jours (7,5 mois)**.

3. Seuls sont admis à concourir les soumissionnaires originaires des pays membres du Groupe de la Banque Africaine de Développement et répondant aux critères d'éligibilité tels que définis dans les « Règles et procédures de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux – Edition mai 2008 ». Les fournitures proposées doivent également provenir des pays membres du Groupe de la Banque Africaine de Développement.
4. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres dans les bureaux de l'ONEP à l'adresse suivante :

Office National de l'Eau Potable (ONEP)
Direction de la Côte Atlantique
Adresse : station de traitement des eaux de Bouregreg
Avenue Mohamed Bel Hassen El Ouazzani
Rabat - MAROC
Tél : + 212 5 37 75 96 00 / +212 5 37 75 96 01
Fax : +212 5 37 75 88 97

5. Les candidats pourront retirer le dossier d'appel d'offres auprès
 - du bureau des marchés de la Direction des Approvisionnement et Marchés de l'ONEP, sise au 6 bis, Rue Patrice Lumumba, Rabat – MAROC ;
 - du service achats de la direction Régionale de la côte Atlantique de l'ONEP, sise à la station

de traitement des eaux de Bouregreg, Avenue Mohamed Bel Hassen El Ouazzani, Rabat – MAROC.

Moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Mille (1 000,00 MAD)** Dirhams Marocains ou sa contre-valeur dans une monnaie convertible, selon l'une des modalités suivantes :

- **par versement en espèce au compte suivant : CNCA – Agence Grands comptes – Rue Abou Inane –Rabat - MAROC, Compte n° 225810019506970651010831.**
- **Pour les paiements par virement de l'étranger : Banque : SGMB Succursale Souissi, Rabat – MAROC, Compte N° 022810000150000602799023**

Tout retard enregistré dans le retrait du dossier d'appel d'offres est sous la responsabilité du soumissionnaire. En cas d'envoi par poste ou autre mode de courrier, l'ONEP ne peut pas être tenu responsable de la non réception du dossier par le soumissionnaire.

6. Toutes les offres doivent parvenir ou être déposées au bureau des marchés de la Direction de la Côte Atlantique, sise à la station de traitement des eaux de Bouregreg, Avenue Mohamed Bel Hassen El Ouazzani, Rabat – MAROC, au plus tard **le lundi 19 avril 2010 à 09h30min heures locales** ou être remises au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance publique d'ouverture des plis. Elles doivent être accompagnées d'une caution bancaire de soumission de **Un Cinq Cent Mille (500 000,00 MAD)** ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture **le lundi 19 avril 2010 à 10 h** (heure locale) à l'adresse la Direction de la Côte Atlantique, sise à la station de traitement des eaux de Bouregreg, Avenue Mohamed Bel Hassen El Ouazzani, Rabat – MAROC.
8. Une visite facultative du site du projet est prévue le **lundi 22 mars 2010**, le rendez vous pour cette visite est fixé à **10 heures locales** à la Direction Régionale de la Côte Atlantique (DRC) sise à la station de traitement des eaux de Bouregreg, Avenue Mohamed Bel Hassen El Ouazzani, Rabat – MAROC. Il est **fortement recommandé** aux soumissionnaires de participer à cette visite des lieux.